

Etat des lieux de l'actualisation de l'inventaire des consommations, des émissions de polluants atmosphériques et de GES 2007-2019 de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur par AtmoSud - version 8.1

Dec. 2021

Les mises à jour réalisées dans l'inventaire v8.1 (2007-2019) sont détaillées par secteur dans le tableau ci-dessous :

Secteur	Etat du calcul 2019	Précision
Bouclage LTECV gaz et électricité		Les données LTECV ont été utilisées pour boucler les données d'électricité et de gaz de l'inventaire 2007-2019. Une nouvelle méthodologie a été développée pour réaliser le bouclage à la commune et par secteur d'activité,
Industrie		Secteur mis à jour et calculé en intégralité jusqu'en 2019. Corrections d'anomalies et adaptation nécessaire au nouveau format de la base BDREP. Pour les carrières, les données 2019 sont considérées identiques à celles de l'année 2018.
Aérien		Le secteur a été mis à jour et calculé en intégralité jusqu'en 2019. Le mode de rapportage a évolué concernant les émissions GES : les demi-croisières domestiques sont désormais intégrées pour répondre au format de rapportage CCNUCC, les vols internationaux sont en hors total. (cf. section Documentation).
Maritime		Le secteur a été mis à jour et calculé en intégralité jusqu'en 2019. Le mode de rapportage a évolué concernant les émissions GES : les demi-croisières domestiques sont désormais intégrées pour répondre au format de rapportage CCNUCC, les escales internationales sont désormais en hors total pour le GES.
Routier		Les données trafic de l'année 2017 ont été dupliquées pour 2018 et 2019. Le calcul a été réalisé avec le parc roulant prospectif 2019 construit en 2017. Les facteurs d'émission restent ceux de COPERT version 5.0.1145 – Mai 2017. Un nouvel outil est en cours de finalisation sur ce secteur.
Ferroviaire		La ligne des Pignes a été recalculée jusqu'en 2019 sur la base des consommations mises à disposition par la Région. Pour les autres lignes ferroviaires, le calcul n'a pas été relancé : les données 2017 ont été dupliquées sur 2019.
Résidentiel		Le calcul n'a pas été relancé. Les données historiques ont été actualisées selon l'évolution des données de bouclage régionaux et LTECV. Les données 2019 proviennent des données 2018 pondérées sur l'évolution 2018-2019 des consommations.
Tertiaire		
Agriculture		Les données énergétiques n'ont pas été recalculées. Elles ont été actualisées sur la base de l'évolution des données de consommation régionales et locales (LTECV). Les émissions non énergétiques de 2018 ont été dupliquées pour 2019. Les émissions de NOx et COVNM liées aux cultures et à l'élevage sont désormais bien rapportées dans le secteur.

Biogénique		Le secteur feux de forêt a été recalculé sur toutes les années. Pour les autres secteurs biogéniques, les données 2015 restent dupliquées sur 2019.
Fluvial		Les données 2010 ont été dupliquées sur 2019.
Bilan des productions		Données actualisées jusqu'en 2019 à paraître prochainement. Les données affichées actuellement correspondent à la période 2007-2018 de la v7.

Principales corrections apportées par rapport à la v7 :

- Evolution des indicateurs :
 - Les données de visualisations cartographiques ne sont plus rapportées à la superficie du territoire mais sont affichées en masse pour les émissions et unité énergétique pour les consommations et productions
 - Pour les données PRG100, ajout dans la section visualisation d'un nouvel indicateur Empreinte carbone nationale. Cette donnée calculée par le SDES présente les émissions moyennes en teqCO₂ par habitant. Cette valeur moyenne résulte d'une méthodologie SCOPE 3 prenant en compte les émissions liées aux consommations de produit des habitants, c'est-à-dire incluant les émissions importées et excluant les émissions exportées.
- Evolution des modes de rapportage :
 - Agriculture : Emissions COVNM et NOx des cultures et élevages désormais affectées au secteur. Auparavant ces émissions étaient exclues du total sectoriel pour se conformer au mode de rapportage réalisé au niveau national par le CITEPA. Les règles de rapportage ayant évolué au niveau national, elles ont également été modifiées dans CIGALE.
 - Aérien et Maritime :
 - **L'intégralité des émissions de polluants atmosphériques** sont comptabilisées pour les phases de proximité (LTO pour l'aérien ou manœuvre/quai/rade pour le maritime). Pour les phases de croisière, les émissions de polluants sont exclues du total sectoriel.
 - **Concernant les émissions de gaz à effet de serre**, l'intégralité des trajets domestiques sont pris en compte (phase de proximité -LTO ou quai/manœuvre/rade- + demi-croisière). En revanche les émissions GES des trajets internationaux ne sont pas comptabilisées dans les secteurs Aérien ou Maritime mais en hors total. Le rapportage des consommations pour l'aérien et le maritime est indexé sur le rapportage des émissions de gaz à effet de serre par cohérence Climat/Energie et avec les modes de reportages des consommations énergétiques du SDES.
- Nouvelle méthodologie de bouclage LTECV : le nouveau format des données disponible à partir de 2018 a été exploité pour réaliser désormais un bouclage par secteur, toujours à la commune, pour l'électricité et le gaz.
- Mise à jour globale de données d'émissions et de consommation pour le secteur industriel dans l'exploitation des données GEREP : correction d'erreurs et recalculs sur la série suite à l'évolution du format des données GEREP à partir de l'année 2019
- Nouvelles méthodologies de calcul développées pour les secteurs liés aux transports : maritime, aérien.